

# Région Guyane

**RAYMOND Claire**  
**FERNANDES Camille**  
**LEDOUX Nicolas**  
**GENDRE Cédric**

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région Guyane. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)  
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville  
CS 52627  
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

# Table des matières

Tables des matières et glossaire .....	1
Programme Bretagne .....	2 - 6
<i>Enjeux, problématiques &amp; atouts</i> .....	2
<i>Focus sur les enjeux de la région Guyane</i> .....	3
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i> .....	4
<i>Mesures et financement</i> .....	5 - 6

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités - Menaces
- ⇒ **C.A** : Chiffres d’Affaires
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l’Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **P.I.B** : Produit Intérieur Brut
- ⇒ **P.M.E** : Petites et Moyennes Entreprises
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d’Identification de Qualité et d’Origine
- ⇒ **V.A.B** : Valeur Brute Ajoutée

# Synthèse du diagnostic territorial

## Enjeux

La région est caractérisée, de par sa position géographique, par un climat équatorial favorisant le développement de la forêt tropicale sur 95% de la superficie (huit millions d'hectares). Elle est également à l'origine de la répartition de la population sur la bande littorale et le long des deux fleuves : Maroni et Oyapock. La densité de population y est faible, seulement 2,8 hab/km<sup>2</sup> mais, grâce à un fort taux de natalité, la population reste jeune : deux personnes sur cinq ont moins de vingt ans (les plus de 65 ans ne représentent que 4% de la population).

Le secteur tertiaire y est dominant (80,2% de la V.A.B régionale) contre 15,7% pour le secteur secondaire et 4,1% pour le secteur primaire. Au niveau agricole, deux types de production coexistent : 80% des exploitants possédant 1/3 de la S.A.U pratiquent une agriculture traditionnelle manuelle respectueuse de l'environnement contre une agriculture mécanisée à vocation marchande située sur la bande littorale. L'agriculture est essentiellement tournée vers quatre filières : la filière porcine (24% des besoins annuels, soit 441 tonnes en 2009), la canne à sucre, la culture du riz (4 000 hectares) et la filière bois. La totalité du territoire est en zone défavorisée simple.

Le secteur secondaire est essentiellement composé de P.M.E et de quelques grandes entreprises notamment dans le secteur spatial (16,7% du P.I.B régional en 2003), de la construction et de l'extraction aurifère. Les I.AA. peinent à se développer en raison des coûts et de l'approvisionnement. Le secteur tertiaire concerne majoritairement l'administration. Ce secteur dynamise les zones rurales même si les commerces de proximité ou encore les services de base restent insuffisants.

## Problématiques

La croissance démographique importante (3,5% par an soit dix fois plus qu'en métropole) entraîne une pression anthropique sur les espaces naturels et l'accès au foncier est difficile (procédures administratives complexes et peu adaptées) puisque 90% du territoire relève du domaine de l'Etat. Cette forte démographie sur une surface réduite engendre des problèmes de logement, d'infrastructures (sept communes ne sont pas desservies par les routes) et de transports. Les enjeux de santé publique et d'environnement sont alors prioritaires notamment dans les zones rurales. En outre, l'économie y est fragile, le taux de chômage est important (22,3% en 2012, en particulier pour les jeunes : 48,8% au chômage) et la région est très dépendante des importations.

Quant au secteur agricole, les filières aussi bien animales que végétales sont peu structurées notamment à cause des petites tailles d'exploitations et par conséquent, des coûts de fonctionnement trop importants. De plus, 95% des exploitants agricoles n'ont pas suivi de formations agricoles et ont peu de savoirs de base.

**Atouts :** Les atouts naturels de la Guyane sont nombreux : la forêt est source de biodiversité, aussi bien animale que végétale, et comprends ainsi douze zones protégées. De plus, sur la bande littorale se retrouve des milieux naturels remarquables, tels que des mangroves (représentant 80% du littoral dont 15% sont protégées par des réserves).

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Guyane

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
<b>Population</b>	239 450 (hab)	2012
Population des zones rurales	84 526 (hab)	2012
Population des zones urbaines	154 924 (hab)	2012
<b>Exploitations agricoles</b>	5 990 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	Donnée non précisée dans le PDR	
<b>Surface Agricole Utile- Totale</b>	25 350 (ha) soit 0,3% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	1 140 (ha) soit 4,5% de la SAU	2010
Terres irriguées	700 (ha) soit 2,8% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	8 138 000 (ha) soit 97% de la superficie	2010
<b>Cultures principales (part de la SAU)</b>		
Terres arables	49,1%	2010
Prairies permanentes et pâturage	35,9%	2010
Cultures permanentes	14,5%	2010
<b>Total des dépenses publiques</b>	<b>173 553 000 (euros courants)</b>	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Guyane est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

*Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Guyane*

N°	Enjeux
<b>Agriculture – Forêt</b>	
1	Amélioration de l'accès aux services de recherche et développement pour encourager l'agro transformation
2	Amélioration de la conservation des stocks de carbone dans les prairies
3	Amélioration de la formation technico-économique des exploitants agricoles et forestiers
4	Conservation des stocks de carbone et séquestration de carbone forestier
5	Création de Surface Agricole Utile
6	Diminution des contraintes liées aux handicaps naturels
7	Garantie d'un accès permanent à l'eau en agriculture
8	Lutte contre les inondations et l'érosion marine de certaines terres agricoles
9	Maintien et développement de pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité et des paysages
10	Maintien et développement de pratiques forestières respectueuses de la biodiversité
11	Maintien et développement de pratiques forestières respectueuses des sols
12	Modernisation des exploitations agricoles orientées vers le marché
13	Modernisation des exploitations forestières de bois d'œuvre
14	Poursuite de la gestion durable des forêts et développement de la desserte forestière
15	Préservation et amélioration de la qualité des sols agricoles
16	Rationalisation de l'usage des intrants agricoles et amélioration de la gestion des effluents d'élevage
17	Renforcement de l'accompagnement, du suivi et du conseil technico-économique des agriculteurs
18	Renforcement de l'offre locale en formations de base et continue dans les secteurs agricole et forestier
19	Réduction des consommations d'énergie dans l'agriculture
20	Réduction des émissions de GES par le développement de pratiques innovantes liées à la mise en valeur des terres agricoles
21	Soutien au développement et à la diversification de la production agricole
22	Soutien et accompagnement de l'installation des agriculteurs, principalement des jeunes agriculteurs
23	Soutien et accompagnement des populations rurales pratiquant l'agriculture vivrière
24	Soutien à l'élaboration et la diffusion de pratiques agricoles adaptées aux contextes locaux
25	Soutien à l'élaboration et la diffusion de pratiques de gestion durable adaptées aux systèmes forestiers tropicaux
26	Soutien à la diversification de la production forestière, notamment vers l'exploitation de la biomasse
27	Structuration et développement des filières agricoles afin de répondre aux attentes des marchés locaux
28	Valorisation agricole des déchets organiques et minéraux
29	Valorisation de la biomasse issue de défriches agricoles
30	Valorisation des produits forestiers hors bois d'œuvre

<b>Agriculture – I.A.A</b>	
31	Amélioration du positionnement sur tous les marchés des produits agricoles et agroalimentaires
32	Soutien et accompagnement au développement de la transformation des produits agricoles locaux
33	Développement des territoires ruraux *
34	Accompagnement, suivi et conseil en termes d'ingénierie financière des acteurs du monde rural
35	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel
36	Désenclavement numérique
37	Désenclavement physique des zones rurales
38	Développement de l'accès à l'eau potable et l'assainissement
39	Développement des actions visant à maîtriser la production et le stockage des déchets
40	Développement des services de base et amélioration de l'attractivité des territoires
41	Renforcement de l'autonomie énergétique des zones rurales, en favorisant notamment les EnR
42	Renforcement de l'animation et de l'ingénierie territoriale
43	Soutien et accompagnement au développement d'activités économiques répondant à des besoins locaux en zone rurale
44	Soutien et accompagnement au développement touristique, en valorisant notamment le patrimoine naturel et culturel
<b>Autres volets</b>	
45	Renforcement du lien entre les acteurs du territoire pour accompagner la valorisation de la biomasse forestière et agricole

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Guyane

N°	Mesures du RDR 3	DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
		1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et actions d'information	B 25 B 24		B 18 B 03	B 21		B 26 B 14	B 27 B 32		B 10 B 09	B 16	B 15 B 11								
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 25 B 24	B 34 B 17		B 21	B 22	B 26 B 14	B 27 B 32		B 10 B 09		B 15 B 11								
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires							B 27 B 32 B 31												
4	Investissements physiques				B 21 B 12															
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises				B 21															
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales															B 04		B 42 B 41 B 40 B 39 B 38 B 37		
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts						B 14			B 10						B 04 B 02				
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques									B 09	B 16	B 15				B 02				
11	Agriculture biologique									B 09	B 16	B 15								
13	Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)									B 06										
16	Coopération	B 45		B 03	B 21		B 26	B 27							B 30					
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R																	B 42 B 40		

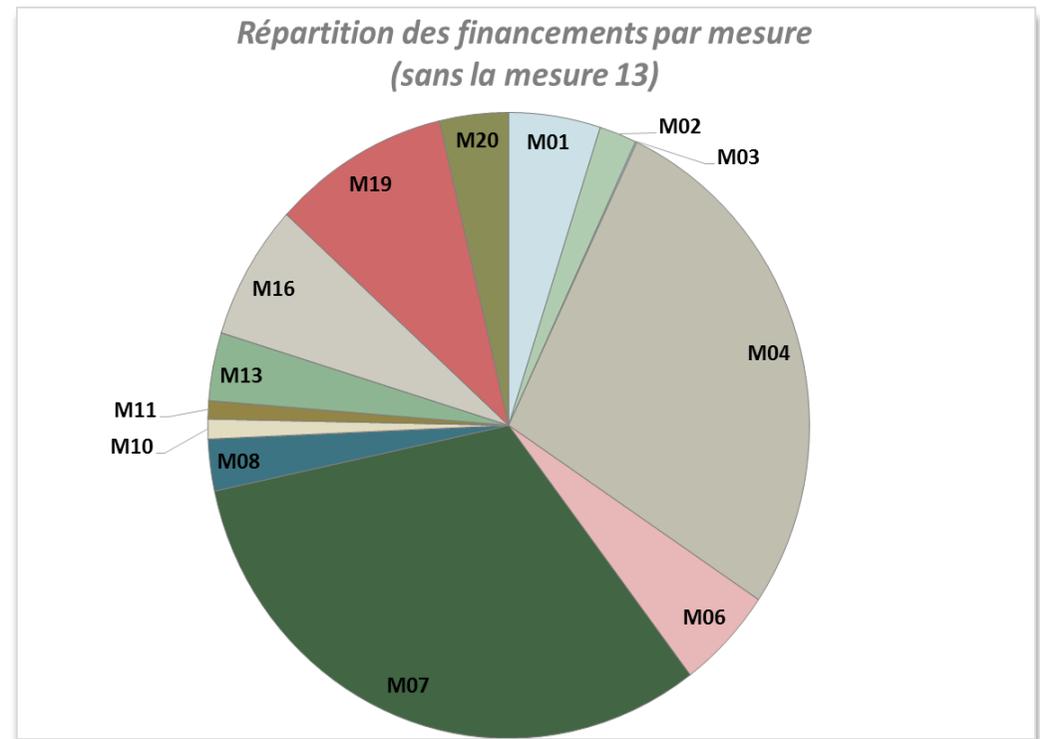
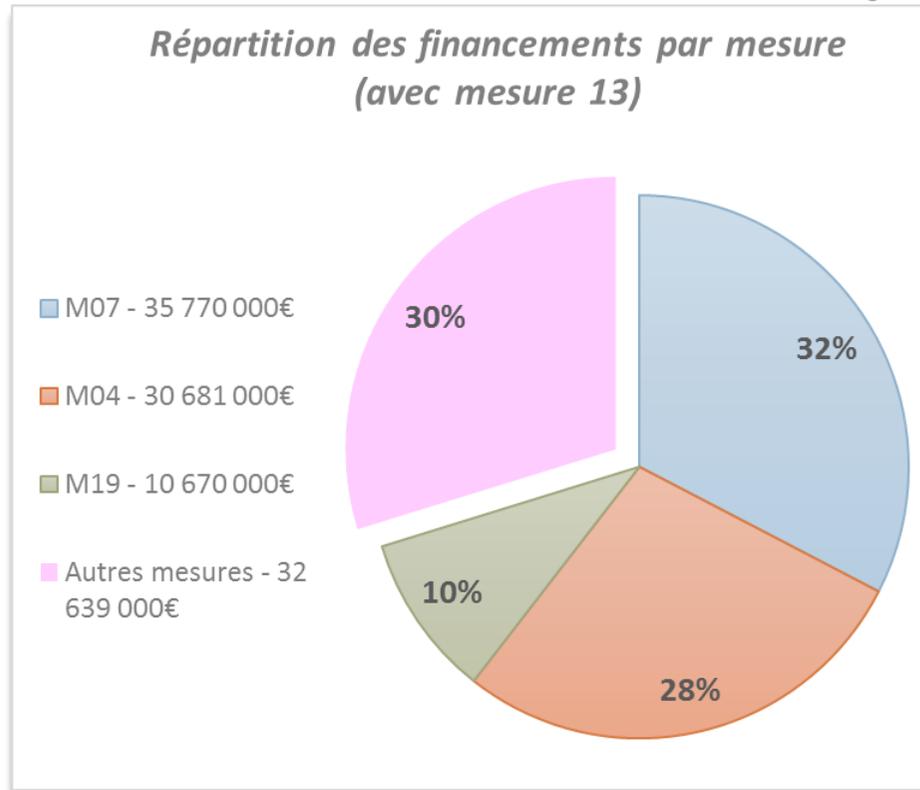
Les principales mesures, représentant chacune plus de 10% des financements (soit les trois quarts du financement total), sont les suivantes :

**M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (32%)**

**M04 Investissements physiques (28%)**

**M19 Soutien au développement local LEADER (10%)**

Ces mesures à elles seules constituent 70% du financement total de la région.



Les autres mesures présentes dans le PDR Guyane sont : M01 *Transfert de connaissances et actions d'information*, M03 *Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires*, M06 *Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises*, M08 *Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts*, M10 *Mesures agroenvironnementales et climatiques*, M11 *A.B*, M13 *Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)*, M16 *Coopération*, M20 *Assistance technique*.

**Mesure 07 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales**

Le diagnostic a permis de mettre en exergue les enjeux sociaux propres à cette région notamment en matière de transports et de services. En effet, sept communes ne sont pas encore desservies par la route, d'où l'importance du transport aérien mais qui souffre d'un manque de modernisation des aérodromes. Ainsi, la souscription à la **mesure 07** permet à l'autorité de gestion guyanaise de développer un maillage intra-communal et de soutenir les entreprises de transports afin de réduire l'enclavement des communes rurales (B 37). L'accès à l'eau potable et à son assainissement est également l'un des points forts de cette mesure (B 38). Pour continuer dans ces enjeux sociaux, toutes les communes guyanaises ne sont pas encore équipées des infrastructures nécessaires pour gérer leurs déchets. Les coûts de mises aux normes sont très importants et doivent être comblés par cette mesure (B 39). Il en va de même pour l'autonomie énergétique : en 2010, 40% de la population est raccordées au réseau collectif contre 39% en 2006. La plupart des zones rurales ne bénéficient donc encore pas de l'autonomie énergétique nécessaire. Cette mesure soutient donc les projets visant à développer le potentiel énergétique de la biomasse ou encore le développement de l'énergie solaire (B 41). Améliorer l'ensemble de ces services permettrait alors d'améliorer l'attractivité du territoire puisque le taux de couverture des services de bases en serait grandement amélioré (B 40). Le bilan de cette mesure permet de pointer un constat : l'ingénierie territoire ne permet pas de créer des synergies assez efficaces et les efforts déjà mis en places (notamment par la valeur qualitative des acteurs locaux) doivent être poursuivis au travers de cette mesure (B 42).

**Mesure 04 : Investissements physiques**

Malgré son dynamisme, la Guyane doit faire face au problème de vieillissement de ses chefs d'exploitations : seulement moins de 25% d'entre eux ont moins de trente-cinq ans. A ce constat se rajoute le manque de formation des jeunes agriculteurs : moins de 5% des chefs d'exploitations de moins de trente-cinq ans possèdent une formation de base dans l'agriculture. En outre, le diagnostic a permis de mettre en évidence un constat : au niveau agricole, deux types de production coexistent. 80% des exploitants possédant 1/3 de la S.A.U pratiquent une agriculture traditionnelle manuelle respectueuse de l'environnement contre une agriculture mécanisée à vocation marchande située sur la bande littorale. Ces exploitations sont encore peu mécanisées et sont donc encore trop peu compétitives. La **mesure 04** a donc pour but de moderniser ces exploitations, en privilégiant les investissements en faveur de l'emploi, des conditions de travail, de la préservation de l'environnement et de la remise aux normes des exploitations (B 12). Cette mesure doit également contribuer à aider les agriculteurs à s'orienter vers des productions encore trop peu développées ou de suivre une trajectoire différente de l'agriculture vivrière, en s'orientant vers des cultures de types maraichages par exemple (B 21).

**Mesure 19 : Soutien au développement local L.E.A.D.E.R**

La **mesure 19** L.E.A.D.E.R permet de créer un développement local grâce à des stratégies et des démarches ascendantes. Le diagnostic A.F.O.M a déjà permis de mettre en évidence la discontinuité des services, l'éloignement géographique de certaines communes rurales et l'enclavement physique qui en découle. De même, le tissu associatif souffre de cette situation. Cette mesure vise donc à soutenir la mise en place d'outils susceptibles de participer au renouveau des politiques de développement local, au travers d'activités déployées au service des habitants (B 40). En outre cette mesure doit également permettre le développement d'actions collectives en faveur de l'animation territoriale, de la mutualisation des informations et des échanges (B 42).